



Conseil national  
de l'information statistique

Montrouge, le 16 novembre 2020 – n°125/H030

SEMINAIRE « LE QUESTIONNAIRE ET LA DIFFUSION DES  
RESULTATS DU RECENSEMENT DE LA POPULATION : UN  
DIALOGUE ENTRE LES PRODUCTEURS ET LES UTILISATEURS »

---

Séminaire du 7 octobre 2020

---

COMPTE RENDU DU

SEMINAIRE

7 octobre 2020

---

*RAPPEL DU PROGRAMME*

INTRODUCTION.....	12
SESSION 1 – LE QUESTIONNAIRE ET SES EVOLUTIONS RECENTES ET A VENIR.....	13
Rénovation des questionnaires du RP : le rapport du CNIS.....	13
Mise en œuvre des recommandations du rapport du CNIS et perspectives .....	16
Echanges .....	19
SESSION 2 – QUELLES AMELIORATIONS POSSIBLES POUR LA DIFFUSION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION ?.....	22
Synthèse des demandes des utilisateurs perçues par l'INSEE .....	22
Table ronde .....	24
Echanges .....	29
CONCLUSION .....	31

<b>Participants en présentiel (intervenants)</b>			
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Organisme</b>	<b>Signature</b>
ALKHOURY	Maria	Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD)	Présent
AMIEL	Marie-Hélène	Ministère de l'Economie, des finances et de la relance	Présent
ANXIONNAZ	Isabelle	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (CNIS)	Présent
BRIERE	Luc	Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales - Direction générale des collectivités locales - Département des études et des statistiques locales	Présent
CASES	Chantal	Particulier	Présent
COLIN	Christel	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)	Présent
D'ALESSANDRO	Cristina	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (CNIS)	Présent
DARRIAU	Valérie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)	Présent
DHERBÉCOURT	Clément	France Stratégie	Présent
DUBOIS	Marie-Michèle	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (CNIS)	Présent
DURAN	Patrice	Conseil national de l'information statistique (CNIS)	Présent
DURR	Jean-Michel	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)	Présent
ESPINASSE	Lionel	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)	Présent
LE GOIX	Renaud	Université de Paris	Présent
LEMAIRE	Marie-Genevieve	Spatialist	Présent
LETORT	Antoine	Département de Seine-et-Marne	Présent
MAUREL	Françoise	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (CNIS)	Présent

POUILLARD	Denys	Observatoire de la vie politique et parlementaire	Présent
REBOUL	Delphine	Observatoire régional de la santé Grand Est	Présent
REDOR	Patrick	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)	Présent
ROUX	Valérie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)	Présent
SCHWARZ	Florence	Observatoire régional de la santé Grand Est	Présent
SELZ	Marianne Marion	Particulier	Présent
SOLARD	Gwennaël	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)	Présent
TAGNANI	Stéphane	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (CNIS)	Présent
TESTE	Elodie	Département de Seine-et-Marne	Présent
TESTUT	Caroline	Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise	Présent
TOULEMON	Laurent	Institut national d'études démographiques (INED)	Présent
TROGNON	Alain	Particulier	Présent
VALLET	Louis-André	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)	Présent
ZOLOTOUKHINE	Erik	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)	Présent

<b>Participants en visioconférence</b>			
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Organisme</b>	<b>Web-conférence</b>
ALGAVA	Elisabeth	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)	X
ALIBERT	Stéphanie	Toulouse Métropole	X
ANGUIER	Caroline	Insee Rhône-Alpes	X
ARCHAMBAULT	Edith	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	X
ARDILLY	Pascal	Insee Rhône-Alpes	X
BEAUBESTRE	Claude	Ville de Paris	X
BEDUE	Matthieu	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)	X
BEL	Mireille	Insee Rhône-Alpes	X
BELLIDENTY	Jacques	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)	X
BENMEBKOUT	Souheil	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)	X
BERNAD	Frédéric	Insee Occitanie	X
BERNARD	Vincent	Insee Centre	X
BERTRAND	Philippe	Insee Rhône-Alpes	X
BESNARD	Sonia	Insee Pays de Loire	X
BLOCH	Kilian	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)	X
BODIN	Jean-Louis	CESD - Statisticiens pour le Développement	X
BOULIDARD	Marie-Hélène	Particulier	X
BOULOC	Caroline	Espacité	X

BOUTANTIN	Gratienne	Epures, agence d'urbanisme de la région stéphanoise	X
BOUVET	Sandra	Insee Rhône-Alpes	X
BRADEL	Laurene	Insee Réunion	X
BRILHAULT	Gwennaëlle	Institut national d'études démographiques (INED)	X
BROUARD	Nicolas	Institut national d'études démographiques (INED)	X
BRUTEL	Chantal	Insee Rhône-Alpes	X
BUFFARD	Pauline	Insee Occitanie	X
CABRIGNAC	Julien	Mairie de Limoges	X
CHAMPSAUR	Paul	Particulier	X
CHATELAIN	Denis	Centre d'étude des supports de publicité (CESP)	X
CHAUVIN	Adrienne	Union sociale pour l'habitat	X
CHRISTIAN	Barbara	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)	X
COSTA	Laurent	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)	X
COSTES	Bérénice	Insee Réunion	X
DE VELLIS	Caroline	Agence d'urbanisme de Bordeaux	X
DELACOU	Christian	Insee Centre	X
DELAGRANGE	Valérie	Insee Centre	X
DELAUNAY	Isabelle	Conseil départemental du Vaucluse	X
DESTANDAU	Sophie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)	X
DIDIER	Mathilde	Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)	X
DRETZEN	Eric	Insee Rhône-Alpes	X

DUCHEL	Cynthia	Insee Antilles Guyane	X
DUPONT	Françoise	Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (CEREN)	X
DURANG	Xavier	Région Sud	X
ELIE	Catherine	Institut Supérieur des Métiers	X
EXAVIER	Maxime	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)	X
FABRE	Jérôme	Insee - Hauts-de-France	X
FAYOLLE	Jacky	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)	X
FERRANDEZ	Fabrice	Insee Réunion	X
FERRARI	Giulia	Institut national d'études démographiques (INED)	X
GABION	Cyril	Epures, agence d'urbanisme de la région stéphanoise	X
GALLIC	Gabrielle	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)	X
GARCIA	Sophie	Pôle Emploi	X
GAULARD	Yasmina	Ministère de la Justice	X
GÉLY	Alain	Confédération générale du travail (CGT)	X
GEORGES	Pierre-Marie	Association des maires ruraux de France (AMRF)	X
GORCE	Denis		X
GOSSIAUX	Sébastien	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)	X
GRÉGOIRE-MARCHAND	Pauline	Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	X
GUILLAUMIN	Marie	Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre	X
GUYMARC	Gaël	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)	X
HARANG CISSE	Maud	Département du Val-de-Marne	X

HERNANDEZ	Patrick	Insee Nouvelle-Aquitaine	X
HORATIUS-CLOVIS	Hugues	Insee Martinique	X
IDOHOU	Emmanuel	Université Catholique de Louvain	X
ISNARD	Michel	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Inspection générale	X
JANELLI	Raphael	Ministère du Travail - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)	X
JEAN NOEL	Gassendy	Université Aix-Marseille	X
JEANTHEAU	Jean-Pierre	Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)	X
JUGNOT	Stéphane	Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)	X
KAUFFMANN	Bertrand	Insee Rhône-Alpe	X
LACAILLE	Yves	Union nationale des professions libérales (UNAPL)	X
LAGARDE	Sylvie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)	X
LALANDE	Elodie	Insee Pays de Loire	X
LANG	Gérard	Particulier	X
LARMAT	Alain	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)	X
LATOUR	Philippe	Spatialist	X
LAVERGNE	Pierre	Secrétariat général pour les affaires régionales - Grand Est	X
LE	Jérôme	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)	X
LE BOUTELLEC	Nathalie	Université de Picardie - Jules Verne	X
LE BRAZIDEC	Noémie	Insee Centre	X
LE MINEZ	Sylvie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)	X
LECOUVEY	François	Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (CEREN)	X

LEGRAND	Marie Michelle	Insee - Hauts-de-France	X
LESAGE	Florence	Etablissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir	X
LEURS	Yann	Insee Rhône-Alpes	X
L'HOURL	Emmanuel	Insee Réunion	X
MALET	Jean-Michel	Insee Occitanie	X
MARCEL	Johny	Ministère de l'Economie, des finances et de la relance	X
MARCHAND	Jean-Yves	Ville de Lyon	X
MARY-PORTAS	France-Line	Insee Rhône-Alpes	X
MINODIER	Frédéric	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)	X
MONZIOLS	Martin	École nationale de la statistique et de l'administration économique (Ensaé)	X
M'PIAYI	Mélissa	Centre d'étude des supports de publicité (CESP)	X
MULLER	Marianne	Mairie d'Aubervilliers	X
NUGUE	Mathilde	Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre	X
OLLIVARY	François	Communauté d'agglomération Grand Paris Sud	X
OWSINSKI	Nathan	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)	X
PAGES	Jeanne	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)	X
PALISSE	Line	Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)	X
PAVARD	Clément	Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL)	X
PENANT	Sandrine	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service des données et des études statistiques (Sdes)	X
PÉRIA	Dany	Centre d'étude des supports de publicité (CESP)	X
PERRIN	Sophie	Insee Rhône-Alpes	X
PEROT	Yvonne	Insee Centre	X

PETORIN	Elodie	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)	X
PIRALLA	Steve	Insee Normandie	X
PISTRE	Pierre	Université de Paris	X
PLANCHE	Bruno	Département du Val-de-Marne	X
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)	X
RAFFIN	Valérie	Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)	X
RAMGOLAM	Kiran	Ville de Paris	X
REMIR	Véronique	Insee Antilles Guyane	X
RENOU	Christophe	Ministère des Outre-Mer - Direction générale des Outre-Mer (DGOM)	X
RIVIÈRE	David	Insee Réunion	X
ROBERT-BOBÉE	Isabelle	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)	X
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO)	X
ROBIN	Juliette	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)	X
ROBITEAU	Christelle	Communauté d'agglomération Grand Paris Sud	X
SERIEYX	Yvon	Union nationale des associations familiales (UNAF)	X
SEROUSSI	Géraldine	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques	X
SIMON	Patrick	Institut national d'études démographiques (INED)	X
TEBAR	Maria	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement - Direction territoriale Nord-Picardie	X
THIBAUT	Pierre	Insee Réunion	X
THOMAS	Nadège	Observatoire régional de la santé et du social (OR2S)	X

TOMKINSON	John	Université de Lille 1	X
VIROT	Pauline	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)	X
VUGDALIC	Suvani	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)	X
WAYMEL	Luc	Association des Maires Ruraux du Nord	X
WENDLING	Olivier	Collectivité locale	X
WINNICKI	Philippe	Insee Antilles Guyane	X
ZANINETTI	Jean-Marc	Université d'Orléans	X

## INTRODUCTION

### **Patrice DURAN, Président du Conseil national de l'information statistique**

Bonjour à toutes et à tous. Je salue les personnes présentes et les personnes qui nous suivent en visioconférence. En ma qualité de président du CNIS - et dans cette situation bien particulière ! - je vous souhaite la bienvenue au séminaire sur le questionnaire et la diffusion des résultats du recensement de la population, organisé par le CNIS, en collaboration avec l'INSEE, et tout particulièrement avec la Direction des statistiques démographiques et sociales. Ce séminaire s'inscrit d'ailleurs dans le cadre d'un axe de travail défini dans le plan stratégique INSEE 2025. L'INSEE, en l'occurrence, doit collaborer avec le CNIS sur cette question. L'organisation de ce séminaire en a résulté de fait.

Le CNIS, vous le savez, est un intermédiaire entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques. Il occupe ainsi une position clé dans le panorama de la statistique publique, avec les services statistiques de la statistique publique et l'Autorité de la statistique publique. Son rôle consiste en outre à permettre l'exposition de nouveaux sujets concernant autant les dimensions techniques de l'analyse de données que la réflexion sur la nature des problèmes publics susceptibles d'affecter notre pays. Il pointe, en conséquence, les manques d'informations dont nous pouvons souffrir sur ces questions et leur analyse. La dimension territoriale, qui m'a toujours importé, est notamment aujourd'hui essentielle. Il est clair que la question du recensement dont nous parlons aujourd'hui, en particulier, est déterminante, dans la mesure où nous comprenons mal comment des politiques publiques raisonnées pourraient s'appliquer sans une maîtrise minimale du territoire français et de sa composition. Or tel n'est malheureusement pas toujours le cas, expliquant les raisons pour lesquelles la question du recensement est désormais vitale. Il est parfois étonnant de constater la faible maîtrise qu'ont un certain nombre d'acteurs en France de la réalité empirique et statistique concernant un territoire, ses spécificités, les difficultés qui peuvent y exister, etc. Le CNIS relaie ainsi d'une certaine manière les attentes et les préoccupations des acteurs publics et des acteurs privés qui participent à la vie publique (les organisations syndicales, par exemple), surtout dans les périodes de transformation ou de crise, comme celle que nous traversons actuellement. La crise de la Covid-19 a en effet mis à jour de nombreuses difficultés, nécessitant des investigations approfondies et une connaissance fine des événements survenus sur notre territoire. Le CNIS a été très présent, dans la mesure où les autorisations pour les nouvelles grandes enquêtes qu'il convient de lancer transitent par lui. Nous avons par conséquent été extrêmement sollicités.

Il s'agit pour le CNIS de mettre au jour, avec les usagers, avec les chercheurs, avec l'ensemble des acteurs susceptibles d'être intéressés par ces questions, les thématiques qui doivent aujourd'hui être éclairées par la statistique publique. Le CNIS est, de surcroît, un lieu de débat sur la façon dont ces dimensions ont été traitées ou peuvent être traitées et sur les remarques susceptibles dès lors de surgir. C'est là très clairement un enjeu démocratique qui a toujours constitué une finalité explicite de son action.

Dans ce contexte, il est évident que l'enquête sur le recensement de la population (cette photographie de la population française sur le territoire et ses changements dans le temps) est plus importante que jamais, d'autant que le recensement est une pierre d'angle sur laquelle se greffent les appariements avec beaucoup d'autres enquêtes statistiques ou des sources administratives pour la réalisation d'analyses et d'études démographiques.

La dimension locale est évidente. L'histoire même du recensement le montre depuis le 14<sup>ème</sup> siècle. L'ancêtre du recensement actuel était en effet le recensement des paroisses. La quantité d'informations démographiques que le recensement permet de collecter sur les individus, les ménages, les logements, etc., est aujourd'hui indispensable. Nous le constatons à travers la question de l'évaluation des politiques publiques à laquelle beaucoup savent que je suis concerné. L'utilité pratique du recensement est par conséquent évidente. Je ne reviens pas par conséquent sur l'importance de cette opération statistique d'envergure pour l'INSEE.

Du fait de sa place particulière au sein des opérations statistiques, le recensement de la population fait par ailleurs l'objet de l'une des huit commissions du CNIS. Il s'agit de la commission nationale d'évaluation du recensement de la population, la CNERP, créée en 2009. Pour souligner son importance, elle a une place particulière, même si l'interdépendance et la communication entre les commissions sont essentielles. La CNERP se réunit généralement à deux reprises chaque année. Sa composition est fixe. Elle comprend des représentants d'élus, des représentants d'associations de personnels territoriaux, des représentants d'institutions intéressées par les modalités du recensement et des personnalités qualifiées. La commission

rend compte chaque année du bilan de la collecte de l'année précédente. Elle présente la collecte qui se met en place. Surtout, elle suit et guide les évolutions de cette collecte. Elle permet évidemment à ses membres d'exprimer leurs opinions, d'en débattre, et à l'INSEE d'apporter ses réponses techniques ou de fond pour en débattre également le cas échéant. Sa présidence est actuellement assurée par le sénateur Claude Raynal. Sa vice-présidence est exercée par Magda Tomasini, directrice de l'Institut national d'études démographiques. Les élus peuvent par ailleurs écrire au président de la CNERP et au secrétariat général du CNIS pour soumettre des questions ou suggérer d'éventuels changements.

La CNERP s'intéresse essentiellement à la collecte du recensement en lien avec les communes. Il arrive cependant ponctuellement que la commission s'occupe également de sa diffusion. Nous reviendrons sur ce point durant la seconde partie de notre matinée. Il est essentiel également de rappeler le rôle fondamental que la CNERP a assumé depuis sa création comme lieu de débat et comme instrument privilégié de communication avec l'INSEE et les parties prenantes du recensement de la population, tant au niveau national qu'au niveau local, en particulier avec les utilisateurs de ses résultats.

Avant de conclure ce propos liminaire, je tiens à remercier le comité d'organisation de ce séminaire, qui a œuvré durant plusieurs mois pour que l'événement ait lieu. Je remercie le Secrétariat général du CNIS. Je remercie les intervenantes et les intervenants, qui ont accepté de nous rejoindre dans cette salle. Je remercie enfin le public qui nous suit en présentiel et en visioconférence. J'ajoute que les personnes en visioconférence doivent adresser leurs questions par écrit à Isabelle Anxionnaz (à l'adresse mail [isabelle.anxionnaz@insee.fr](mailto:isabelle.anxionnaz@insee.fr)). A l'issue des différentes interventions, nous répondrons aux questions qui nous sembleront les plus intéressantes. L'ensemble des questions seront transmises ensuite aux intervenants pour que des réponses soient apportées. Une synthèse des questions et des réponses sera alors mise en ligne sur le site Internet du CNIS en complément du compte-rendu du séminaire.

## **SESSION 1 – LE QUESTIONNAIRE ET SES EVOLUTIONS RECENTES ET A VENIR**

Modérateur : Patrice Duran, Président du Conseil national de l'information statistique.

Chantal Cases, Personne qualifiée, pour une présentation du Rapport du Cnis n°130 « Évolution du questionnaire du recensement de la population » et de ses conclusions ;

Valérie Roux, Institut national de la statistique et des études économiques, pour une présentation de la mise en œuvre des recommandations et les perspectives.

### **Rénovation des questionnaires du RP : le rapport du CNIS**

#### **Chantal CASES**

Bonjour à toutes et à tous. Je vais rapidement vous présenter l'essentiel de la méthode et des recommandations du groupe de travail que le CNIS avait chargé de réfléchir à la rénovation des questionnaires de recensement il y a quelques années. Je souhaite auparavant rendre hommage au coprésident de ce groupe, le sénateur Jean-Claude Frécon, qui a présidé la CNERP depuis la création de cette commission jusqu'à son décès en 2016. Durant toute cette période, il a assumé un rôle central dans la pédagogie et les échanges avec les élus sur la nouvelle méthode de recensement par enquête annuelle. Je souhaite rappeler également que les deux rapporteurs du groupe étaient François Clanché et Pascal Auger. François Clanché participe probablement à distance au séminaire. Je le salue spécifiquement.

Les missions du groupe ont été définies classiquement par une lettre de mission annexée au rapport. L'objectif affiché était que le recensement devait évoluer raisonnablement, en lien avec un certain nombre d'évolutions de la société et les besoins d'informations qui en résultaient : la lettre de mission expliquait précisément le mandat du groupe. Nous l'avons totalement suivi. Il s'agissait aussi de tenir compte de l'apport des autres sources statistiques. Ces sources, notamment administratives, connaissaient alors un fort développement. Nous devons en outre nous montrer stricts face aux impératifs techniques des enquêtes de recensement. De fait, les contraintes les plus fortes ont porté sur la taille des questionnaires de recensement, qui ne devaient absolument pas évoluer, pour des raisons évidentes de charges et de coûts. Nous avons par conséquent été obligés de proposer des suppressions lorsque nous proposions des ajouts. Nous avons également subi les contraintes habituelles de la préparation d'un questionnaire, relatives à son

acceptabilité et à sa compréhension. De surcroît, les recensements sont régis par des règlements européens. Nous devons par conséquent être en phase avec les besoins de normalisation internationale. Par ailleurs, le recensement est une enquête spécifique inscrite dans la loi. En conséquence, l'introduction d'un nouveau thème dans le recensement nécessitait un décret pris en Conseil d'Etat.

Une autre contrainte est apparue rapidement dans le cadre des auditions que nous avons menées. Nous devons évoluer raisonnablement, tout en préservant, le plus possible, une recherche dans la continuité des séries. Il s'agit en effet d'un besoin central des utilisateurs.

Comment avons-nous travaillé ? Nous avons choisi, dans un souci d'efficacité, de limiter la taille du groupe de travail d'une douzaine d'experts. Pour compenser le faible nombre de membres du groupe de travail, nous avons en revanche décidé de nous appuyer sur de larges consultations. Nous avons ainsi organisé, sur un an, onze séances thématiques. Le rythme n'était pas négligeable. Nous avons auditionné une soixantaine de personnes appartenant à 40 organisations ou associations, soit que nous avons sollicitées, soit qui s'étaient manifestées auprès du CNIS. Nous avons reçu huit contributions écrites complémentaires. Par ailleurs, l'ensemble des travaux a bénéficié de la transparence habituelle du CNIS, puisque les documents et notes remis au cours des auditions ont été rendus publics en continu sur le site du CNIS. Nous avons choisi spécifiquement de consacrer un temps à l'examen systématique des recensements européens sur chaque thème. Ce choix s'est révélé extrêmement fructueux. J'y reviendrai ensuite. Enfin, lors de chaque séance, nous avons prévu une présentation systématique des besoins et sources alternatives du système statistique public.

Nous nous sommes forgés une doctrine empirique de travail par consensus au sein du groupe. Il s'agissait en premier lieu de privilégier les demandes répondant aux besoins d'information des décideurs locaux et d'éclairage des politiques locales. Il nous a semblé en effet que le fait de pouvoir donner des informations statistiques au niveau local était la caractéristique principale du recensement. Nous avons tenu à prioriser les propositions et à prévoir, le cas échéant, le besoin d'études et de tests complémentaires. Pour prioriser, nous avons choisi d'objectiver autant que possible les demandes, en analysant l'ampleur de l'utilisation annuelle des données du recensement et en nous interrogeant sur les demandes de données exprimées et non satisfaites auprès du système statistique public, notamment des DR de l'INSEE et du réseau Quetelet.

Il nous a semblé important, même si nous n'avions pas été mandatés à cette fin, de réfléchir de manière approfondie sur l'existence de sources alternatives et sur l'émergence d'un certain nombre de données administratives sur les sujets traités par le recensement. Nous avons souvent été limités dans cette réflexion cependant par le fait que, tandis que le recensement permet, à un niveau géographique fin, de rapprocher des données individuelles et des données de ménages sur des sujets variés, les sources administratives ne l'autorisent pas, sauf appariement. Elles sont en effet généralement spécialisées. Enfin, nous avons choisi d'inclure dans la réflexion de potentielles enquêtes associées au recensement et d'inciter éventuellement à diffuser plus largement certaines données administratives.

Je reviens à présent rapidement sur les enseignements globaux de la vision européenne. Nous avons découvert ou redécouvert que le recensement français est particulier. Les questionnaires des autres pays européens sont tous plus longs qu'en France, avec des thèmes traités plus nombreux et plus détaillés. Certains thèmes sont peu abordés dans le questionnaire français, tandis qu'ils le sont plus largement dans d'autres questionnaires (par exemple, la langue, la religion, la santé, avec également parfois des questions plus détaillées sur la nationalité ou l'immigration). Le thème des déplacements est également souvent beaucoup plus détaillé ailleurs qu'en France. A contrario, l'exception française est beaucoup moins marquée pour le questionnaire « Logement ». En revanche, le recensement français consacre une place plus importante aux thèmes de l'activité, de la profession et de l'emploi. L'existence de la nomenclature PCS explique probablement cet état de fait.

J'en viens à présent aux principales propositions. Un élément important concernait l'état-civil et la composition des ménages. Il s'agit évidemment d'un thème central dans les recensements et pour les politiques sociales. Nous avons choisi, précisément par contrainte des politiques sociales locales ou nationales, de privilégier la situation de fait sur l'état matrimonial légal dont nous disposons également dans d'autres sources, notamment fiscales. Une demande de longue date émanant notamment des répondants concernés nous a en outre incités à ajouter le PACS au mariage pour décrire les liens juridiques qui unissent les membres d'un couple. Comme dans de nombreux recensements européens, nous avons choisi de repérer les liens familiaux qui unissent tous les membres du ménage deux à deux (au minimum, tous les liens entre parents et enfants et entre conjoints). L'objectif était notamment de mieux analyser les familles

recomposées. Nous souhaitons de surcroît repérer la résidence alternée des enfants de parents divorcés et la multi-résidence, y compris pour des raisons professionnelles. Ces points sont effectivement essentiels pour les politiques locales de logement et de transport.

Un des sujets d'ampleur qui nous ont occupés durant une session, faisant l'objet d'un débat important, concernait la question des origines géographiques des personnes. Vous connaissez le contexte, celui d'un débat social nourri sur la question du lieu de naissance des individus, leur nationalité et leurs origines (identification des descendants d'immigrés) et d'une absence de consensus parmi les personnalités ou institutions consultées.

Finalement, le groupe de travail a recommandé de n'introduire de questions ni sur le lieu de naissance, ni sur la nationalité des parents dans le recensement, en raison des forts désaccords entre les personnes auditionnées sur ce sujet, mais aussi parce que le format du questionnaire ne permettait pas de traiter de manière satisfaisante la vaste question des origines. Il a choisi également de supprimer du bulletin individuel la question de la nationalité à la naissance des personnes devenues françaises, très peu utilisée au niveau local. En revanche, il a recommandé que l'INSEE publie régulièrement des données sur le nombre et la proportion d'immigrés et de descendants d'immigrés au niveau des zones d'emploi (enquête Emploi) et mette les micro-données à disposition des chercheurs. Il a également ajouté que le sujet des origines géographiques pourrait être abordé de manière plus complète dans des enquêtes associées au recensement, dans lesquelles seraient en outre traitées les origines sociales et la sociabilité au sens large.

Le thème de la santé et de la dépendance, quant à lui, est présent dans la majorité des recensements européens. Il était présent, par le passé, dans le recensement français. Nous avons besoin aujourd'hui, de ce point de vue, d'un cadrage pour les politiques locales. Ce thème a de surcroît fait l'objet d'un large consensus sur des propositions d'ajouts :

- il s'agit, en première priorité, d'ajouter les questions Q1 (état de santé perçu) et Q3 (limitations d'activité) du « mini module européen sur la santé » au questionnaire individuel ;
- la question Q2 (maladies chroniques) serait également ajoutée, en seconde priorité, si la place disponible le permettait, ainsi qu'une question sur le besoin d'aide à la vie quotidienne ;
- la proposition d'une enquête associée au recensement (échantillon départemental) sur le handicap et la dépendance a également été émise.

Un sujet nous a paru rester ouvert à l'issue de notre travail, celui de l'emploi et de la profession. Il paraissait impossible, à court terme, de supprimer les questions permettant une codification de la PCS à 4 chiffres dans le recensement, tant les besoins étaient patents. Il n'était pas davantage souhaitable de modifier le questionnaire pour tenter de calculer localement, à partir du recensement, un taux de chômage au sens du BIT. Nous nous sommes par conséquent montrés prudents. Pourtant, simplifier les questions autour de la PCS permettrait le gain d'une place importante dans le questionnaire. Finalement, nous nous sommes donc limités à quelques aménagements techniques aboutissant à une légère réduction du questionnaire pour corriger certaines anomalies résiduelles, coder les emplois selon la nomenclature européenne (Isco), améliorer la codification de la PCS, et tenir compte des autres sources disponibles et notamment SIRENE. D'autres pistes d'allègement ont par ailleurs été évoquées, mais la possibilité de diffuser alternativement de manière détaillée les données administratives sans rupture de série majeure restait questionnée.

Les autres propositions sont plus marginales. Nous avons beaucoup discuté du thème du logement. Le questionnaire du recensement constitue en effet une source importante en la matière. Un certain nombre de propositions ont été émises pour mieux caractériser le statut d'occupation, repérer les pompes à chaleur et le chauffage au bois, la climatisation, le nombre de salles de bains et l'étage du logement. Je pense que la proposition la plus originale a porté sur la possibilité éventuelle d'ajouter une question qualitative permettant d'apprécier l'état du logement.

Dans le domaine de l'enseignement et de la formation, les points soulevés étaient techniques. Ils concernaient par exemple la révision de la nomenclature des diplômes (harmonisation internationale) et l'introduction de quelques précisions techniques. Une proposition concernait en outre la possibilité d'étendre et de diffuser les bases de données administratives bi-localisées (lieux de résidence et de formation) sur les élèves et les étudiants.

Enfin, en matière de transports et de déplacements, il a été proposé d'ajouter quelques compléments et précisions, notamment de séparer « vélos » et « deux-roues motorisées », d'étendre éventuellement la

question sur les modes de transport aux élèves et étudiants et de supprimer la question sur le nombre d'emplacements de stationnement (cette question n'était en effet pas exploitée).

Je vous remercie de votre attention.

**Patrice DURAN**

Merci beaucoup, Chantal. Je donne immédiatement la parole à Valérie Roux.

## **Mise en œuvre des recommandations du rapport du CNIS et perspectives**

**Valérie ROUX**

Bonjour à toutes et à tous. Je commence par remercier Chantal Cases d'avoir accepté de nous présenter de nouveau le rapport. Je vous propose, pour ma part, de vous présenter l'état d'avancement des différentes recommandations, pour introduire la réflexion.

Mon intervention comprend quatre grandes parties : les recommandations du rapport CNIS mises en œuvre ; un focus sur une recommandation qu'il serait possible de mettre en place dans les années qui viennent, en lien avec la refonte de la PCS ; les autres recommandations « simples » à intégrer ; les propositions plus structurantes pour l'avenir du recensement à arbitrer.

Auparavant, je vous propose quelques rappels structurants. En premier lieu, le recensement de la population s'opère par questionnaires auto-administrés, selon deux modes possibles, la réponse par Internet (proposée depuis 2015, elle concerne 60 % des répondants à ce jour) et la réponse papier.

En outre, le recensement bénéficie d'un taux de réponse très élevé (96 %), en lien avec l'investissement des communes dans l'opération. De surcroît, le questionnaire est court et les questions « simples » et jugées peu intrusives. Selon nous, ces caractéristiques sont à conserver, pour maintenir l'excellent taux de réponse de 96 %, qui permet d'assurer une forte solidité aux résultats produits.

Par ailleurs, pour le moment, nous conservons le format de quatre pages pour la feuille de logement et de deux pages pour le questionnaire individuel sous format papier. A cet égard, la tentation d'ajouter des questions uniquement dans le questionnaire internet est une fausse bonne idée. En effet, les informations récupérées de la sorte ne peuvent pas être généralisées à la population générale. Les études méthodologiques montrent que nous ne savons pas corriger le biais de sélection lié à cette population particulière des répondants par internet pour en faire des résultats en population générale.

Parmi les rappels structurants, nous devons également noter que le recensement est la source à privilégier pour les questionnements pertinents au niveau local (infrarégional) pour éclairer les politiques publiques. Pour des questionnements de niveau national, il convient de privilégier des enquêtes thématiques plus longues.

Tout changement de question introduit en outre une rupture de série. Nous sommes toujours partagés entre les séries longues et la nécessité de nous adapter à la société qui évolue.

Enfin, la prise en compte de tout changement du questionnaire dans les chaînes informatiques est coûteuse.

### Recommandations du rapport CNIS mises en œuvre

Au niveau du bulletin individuel, trois propositions du rapport ont été mises en œuvre. Je rappelle que le rapport est accessible sur le site du CNIS. Dans les propositions qui suivent, j'ai adapté les numéros pour qu'ils correspondent aux numéros des questions du bulletin actuel. Les trois propositions prises en compte, en outre, l'ont été à partir de l'année 2015.

La proposition 1 consistait à repérer les liens juridiques qui unissent les membres du couple en repérant les PACS et à supprimer la question 8 sur l'état matrimonial légal. La proposition 4 avait pour objectif de réviser la nomenclature des diplômes pour tenir compte de l'élévation des niveaux de diplôme et de la nomenclature européenne. La proposition 16 avait pour ambition d'isoler la modalité « vélo » et de la

séparer des « deux-roues motorisés » dans les modes de transport. Nous avons ainsi pu obtenir les premiers résultats en la matière. Je précise qu'après une évolution du questionnaire, nous devons attendre cinq années de collecte pour obtenir des résultats complets à tous les niveaux géographiques. Nous devons par conséquent faire preuve de patience lorsqu'une donnée est modifiée, pour récupérer l'information. Par exemple, sur le vélo, à partir d'une enquête annuelle de recensement, nous avons produit, au début de l'année 2017, une étude qui donne déjà des résultats au niveau régional et qui reste plébiscitée. Elle est baptisée « Partir de bon matin à vélo ». Régulièrement, les journalistes nous interrogent sur cette étude, qui relève d'un sujet de préoccupation commun, celui des personnes utilisant leur voiture pour de très petites distances.

Depuis juillet 2020, nous possédons les résultats complets sur ces nouvelles questions introduites en 2015. Il existe des résultats à tous les niveaux géographiques. Par exemple, nous savons désormais qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 5 % des Parisiens et 13 % des Bordelais allaient travailler en vélo. La crise sanitaire actuelle de la Covid-19 dynamisera néanmoins probablement ces statistiques.

Au niveau de la feuille de logement, nous n'avons enregistré qu'une évolution. Elle est cependant de grande ampleur. L'INSEE a fait le choix de privilégier cette thématique très importante, mais qui ne paraissait pas être la plus simple à mettre en œuvre. Il s'agit de la proposition 2 de repérer les liens familiaux qui unissent les membres du ménage 2 par 2. Auparavant, nous ne connaissions que les liens qui unissaient chaque personne et la personne de référence, c'est-à-dire la première personne inscrite dans le questionnaire. Nous ne pouvions donc pas reconstituer les différents groupes familiaux. Par exemple, nous ne savions pas si un enfant vivait avec ses deux parents ou avec un seul de ses parents. Cette proposition a par conséquent été mise en œuvre. Ce projet, de grande ampleur, a nécessité de faire appel à des experts pour définir le questionnaire adapté pour rendre compte des relations 2 par 2. Ce projet a été baptisé « Refonte de l'analyse ménage famille ». Le questionnaire a évolué en 2018 pour prendre en compte cette proposition.

De ce fait, la feuille de logement, où sont décrits les habitants du logement, a évolué. Le premier effet de ce changement de questionnaire a pu être observé dès les populations légales 2019, avec la détection d'un effet questionnaire et le calcul d'un « ajustement ». Avec ce questionnaire, en effet, nous parvenons à mieux identifier la situation des enfants en garde partagée. Nous parvenons à les localiser plus efficacement au sein d'un seul logement. Il est probable qu'avec le questionnaire précédent, les deux parents déclaraient parfois le même enfant, aboutissant à des double-comptes. Ce questionnaire introduit par conséquent un effet sur la mesure de la population, qui nous a obligés à calculer un ajustement pour pouvoir évaluer l'évolution de la population à questionnaire inchangé.

Ensuite, des internautes nous ont interpellés sur les formulations mises en place avec ce nouveau questionnaire, où, pour chaque enfant, le père et la mère devaient systématiquement être déclarés. Cette pratique, non inclusive, était mal adaptée en effet aux familles monoparentales. C'est pourquoi, à partir de 2021, après des tests, nous modifierons l'intitulé de ces questions, pour qu'elles soient davantage inclusives. Nous parlerons de parents, et non plus de père et de mère.

Nous avons réalisé une première étude sur les familles en 2020 à partir d'une enquête annuelle de recensement. Nous avons par exemple pu mesurer que 9 % des familles sont recomposées en France et que 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul parent.

#### Une recommandation à articuler avec la révision de la PCS

Des travaux récents ont été menés par le CNIS pour modifier la nomenclature des PCS et passer de la PCS 2003 à la PCS, 2020, avec la mise au point d'un outil d'auto-complétion facilitant la codification de la PCS pour les répondants par Internet. Il serait possible de sélectionner une profession dans un menu déroulant. La PCS 2020 sera mise en œuvre à partir de l'enquête Emploi 2021. La question se pose par conséquent d'introduire cette nouvelle PCS dans le questionnaire du recensement de la population. Ce projet nécessitera du temps, car nous devons en particulier revoir le questionnaire papier pour l'adapter à la nouvelle PCS. Nous envisageons, à ce stade, que le questionnaire du recensement évolue en 2024 pour intégrer cette PCS. Nous y voyons de surcroît l'occasion d'arbitrer les éléments de la proposition 6 : supprimer la question 25 ; reformuler les questions 24 (statut), 29 (position professionnelle) et 31 (fonction principale) ; adapter les questions 26 à 30 au bénéfice d'une seule question commune aux salariés et aux non-salariés. Par ailleurs, nous pensons que cette refonte libérera de la place dans le bulletin individuel. Nous pourrions dès lors disposer d'une place suffisante pour une ou deux questions supplémentaires. Une discussion pourrait être organisée sur la question à introduire.

### Les autres recommandations « simples »

D'autres propositions pourraient être qualifiées de « simples », sans pour autant avoir été mises en œuvre. Nous avons en effet privilégié les thématiques sur lesquelles il nous semblait important de progresser. Parallèlement le projet de mettre en place un recensement par Internet mobilisait des moyens. Aujourd'hui, en revanche, nous pouvons nous poser de nouveau la question de la mise en œuvre éventuelle de ces propositions « simples », si elles sont toujours d'actualité.

La proposition 3 consiste à supprimer la question sur la nationalité à la naissance, qui n'est nécessaire ni pour identifier la catégorie « immigré », ni pour identifier le pays d'origine, puisque nous connaissons le lieu de naissance. Nous pourrions dès lors gagner de la place. De surcroît, l'information est très peu utilisée.

La proposition 5 a pour objectif de modifier les modalités de la question 11 pour distinguer étudiants et élèves et mieux traiter certains statuts (stagiaires, formations en alternance).

La proposition 7 a pour ambition de simplifier la question 28 pour distinguer uniquement les emplois à durée indéterminée des autres.

Cinq propositions de la feuille de logement paraissent également aisées à mettre en œuvre.

La proposition 11 consiste à ajouter, à la question 6, la modalité « propriétaire accédant ».

La proposition 12 a vocation à ajouter « pompe à chaleur » à la question 10 et « Bois » à la question 11.

La proposition 13 a pour ambition de reformuler la question 9 sur les salles de bain.

La proposition 17 a pour objectif de reformuler la question sur le nombre de voitures.

La proposition 18 vise à supprimer la question 13 sur le nombre d'emplacements de stationnement, inutilisée aujourd'hui, également pour un gain de place.

### Les propositions plus structurantes à arbitrer

Je commence par le bulletin individuel.

La proposition 8 consiste à ajouter 2 ou 3 questions sur l'état de santé issu du modèle européen standardisé. Nous couvririons ainsi un nouveau thème. Le décret devrait par conséquent être revu. Nous avons cependant une interrogation : ces questions sur la santé sont-elles les plus prioritaires si de la place se dégage dans le questionnaire suite à la refonte de la PCS ?

Le groupe s'était dit par ailleurs défavorable à l'intégration de questions sur la nationalité ou le lieu de naissance des parents.

Une autre suggestion est présente dans le rapport, consistant à élargir la question sur la date d'arrivée en France à tous ceux qui ont fait un séjour à l'étranger de plus d'un an.

Dans la feuille de logement, la proposition 10 a pour objectif de fusionner la question « type de construction » en page 1 et la question « type de logement » en page 4. La proposition 14 a vocation à ajouter une question sur la présence d'un équipement de climatisation. Cette question existe dans les questionnaires ultramarins, mais pas dans les questionnaires métropolitains. La proposition 15 vise à l'ajout d'une question pour apprécier l'état qualitatif du logement. Evidemment, l'ensemble de ces propositions supposent de commencer par retirer du questionnaire des questions existantes, comme proposé précédemment.

Enfin, la proposition 9 du rapport vise à réaliser à court ou moyen terme une enquête adossée au recensement, avec un échantillon construit pour permettre une représentativité départementale, sur la santé, le handicap et la dépendance. La dernière enquête associée au recensement était l'enquête Famille Logement de 2011. Le recensement s'effectuait alors exclusivement sous format papier. Aujourd'hui, l'INSEE réfléchit à l'éventualité de mettre en place une nouvelle enquête sur la famille, associée au recensement. La proposition est cependant plus complexe qu'en 2011, en lien avec des répondants sous

format papier et des répondants par Internet. Nous devons lier ces deux dimensions sans mettre en risque les chaînes informatiques du recensement. L'INSEE réfléchit par conséquent actuellement au sujet.

En conclusion, après l'atterrissage du projet Homère de collecte par Internet en 2015 et les premières évolutions de questionnaires qui ont eu lieu en 2015 et 2018, il est temps de préparer la prochaine étape, d'autant que la refonte de la PCS devrait permettre l'ajout d'au moins une question dans le bulletin individuel. En outre, des propositions relativement simples du rapport qui n'ont pas encore été prises en compte posent question. Sont-elles toujours d'actualité ? Est-il possible de les intégrer rapidement ?

Les principaux enjeux sont les suivants :

- arbitrer sur la ou les nouvelles questions à introduire dans le questionnaire individuel (santé ou migrations, par exemple) ;
- revoir la feuille de logement pour mieux s'adapter aux évolutions et mieux cerner l'état du logement.

De nouvelles contraintes seront ainsi à prendre en compte, parmi lesquelles les réflexions à venir pour la refonte du questionnaire Internet, afin de le rendre « *responsive design* » et adaptable à une réponse par smartphone. Nous savons ainsi que, dans un avenir proche, nous devons revoir le questionnaire Internet à ces fins, en nous appuyant sur une ingénierie statistique.

Quelles seront les prochaines étapes ? Nous attendons de vos questions et de vos prises de parole de ce jour de savoir si le rapport est toujours d'actualité. Certaines recommandations vous paraissent-elles importantes à prendre en compte dans les années qui viennent ? Nous attendons également vos contributions écrites avant le 31 décembre 2020 pour alimenter nos réflexions. L'INSEE mènera en outre quelques consultations complémentaires pour actualiser le diagnostic. Notre objectif est d'adresser une proposition de modification des questionnaires au comité de direction de l'INSEE au premier semestre 2021 pour ensuite décliner un plan d'action.

Je vous remercie.

## Echanges

**Patrice DURAN**

Avez-vous des questions ?

**Louis-André VALLET, CNRS**

Merci pour ces présentations. A titre personnel, je partage le point de vue selon lequel le questionnaire de recensement n'est pas l'outil adapté pour interroger les personnes sur leurs origines (migratoires ou sociales). Nous savons que ces points figurent dans l'enquête Emploi, depuis 2003 pour les professions des deux parents, depuis 2005 pour les origines géographiques des deux parents. Je partage également le point de vue selon lequel la préservation du taux de réponse au recensement est cruciale.

J'ai une question à vous poser. Valérie a mentionné le fait qu'il était envisagé de supprimer la question sur la nationalité à la naissance. Confirmez-vous en revanche que les éléments permettant d'identifier le fait d'être immigré, c'est-à-dire né étranger à l'étranger, sont conservés ?

**Laurent TOULEMON, INED**

Merci pour ces présentations. J'ai une question sur la méthode. Est-il envisageable, lors d'un changement, de poser, par exemple auprès d'un sous-échantillon, des doubles questions ? Les ruptures de séries sont en effet inévitables. Simplement, elles doivent être traitées, et non pas évitées. Je souhaite savoir par conséquent si l'INSEE, lors d'un changement de question, a déjà posé ou envisage de poser les deux questions, pour étudier les ruptures de séries. De même, avec l'augmentation du nombre de réponses par Internet, les études qui comparent les réponses obtenues par Internet et les réponses obtenues sous format papier peuvent-elles être rendues publiques et discutées de façon plus vaste ? Elles peuvent effectivement entraîner des dérives dans les réponses au recensement, possiblement liées à des modes et à des effets de mode, dont nous ne connaissons pas précisément les causes.

## **Jean-Michel DURR, INSEE**

Merci pour ces présentations très intéressantes. Je souhaite rappeler, pour ma part, qu'il existe un certain nombre de principes dans un recensement. Je pense que l'un d'entre eux consiste à interroger les personnes sur des éléments factuels. Ce principe permet en effet aux personnes de comprendre l'objet de l'interrogation et d'y répondre plus facilement. Par exemple, concernant les propositions relatives à l'appréciation de l'état du logement, j'ai constaté, dans beaucoup de pays du monde qui ont tenté ce type d'expérience, que les résultats étaient peu exploitables. Les personnes affichent en effet des niveaux d'exigence très différents. L'exploitation des informations est ainsi extrêmement difficile. Même le travail réalisé par le groupe de Washington pour appréhender de manière plus factuelle les questions sur le handicap n'a pas rendu la mise en œuvre plus facile. La méthode adéquate consiste peut-être à disposer d'une ou de deux questions filtres permettant ensuite de lancer une enquête, avec un plan de sondage mieux adapté. En revanche, je mets en garde contre la volonté d'introduire des questions d'appréciation dans le recensement. Je pense que les éléments factuels doivent être privilégiés, notamment pour préserver les taux de réponse.

## **Marion SELZ, Retraitée du CNRS, Membre qualifié de la CNERP**

Vous indiquez que le taux de réponse est satisfaisant parce que le questionnaire est court. Vous ajoutez que les questionnaires sont plus longs dans les autres pays européens. Les taux de réponse y sont-ils par conséquent plus faibles ?

## **Valérie ROUX**

Je confirme en premier lieu que la suppression de l'information relative à la nationalité à la naissance n'empêchera pas de mesurer la catégorie Immigré. En effet, le questionnaire permet de savoir si la personne est française de naissance ou française par acquisition. Par ailleurs, nous pouvons toujours connaître le lieu de naissance et l'origine géographique.

La question de Laurent sur les sous-échantillons et les doubles questions est pertinente. Aujourd'hui, nous menons des tests préalables à un changement de questionnaire. Nous vérifions que les nouvelles questions sont comprises. Nous testons également nos systèmes informatiques. La proposition, même si elle est séduisante, pourrait en revanche se révéler difficile à mettre en place. Le recensement a lieu en effet dans 10 000 communes, avec 9 millions de répondants. Nous aurons dès lors deux filières d'approvisionnement des questionnaires papier et des questionnaires Internet à gérer. Je crains que la logistique ne suive pas. Nous y réfléchissons cependant, quitte à travailler sur des tests de plus grande envergure.

Par ailleurs, nous avons saisi l'opportunité de ce séminaire pour publier un nouvel *INSEE Méthodes* sur le recensement. Il est en ligne depuis ce matin. Il détaille les processus de contrôles pour aboutir à des populations de bonne qualité. Nous y réalisons en outre des comparaisons avec des sources fiscales et de l'état-civil et des estimations des doubles comptes. Il s'agit cependant simplement du premier tome. Nous souhaiterions un second tome sur les variables statistiques. La question des modes et des effets de mode pourrait y être abordée. Jusqu'à présent, l'INSEE a évidemment réalisé des analyses méthodologiques sur l'introduction de l'Internet. Ces analyses ont montré, au-delà des biais de sélection, l'absence d'effet sur les réponses, à l'exception d'une variable, la variable emploi. Nous avons constaté, lorsque nous avons examiné les enquêtes annuelles de recensement et les sources administratives, une divergence à partir de 2015, qui est l'année d'introduction de la réponse par Internet. Pour autant, l'appréciation de cette divergence n'est pas facile. Dans tous les cas, en effet, les personnes qui répondent par Internet sont toujours plus nombreuses à avoir un emploi. En tout état de cause, nous poursuivons actuellement des travaux méthodologiques.

Je n'ai pas en tête les taux de réponse dans les autres pays européens. Je pense néanmoins qu'ils sont plus faibles.

## **Chantal CASES**

Je souhaite revenir sur la distinction entre élément qualitatif et élément factuel. Je serai plus tempérée que Jean-Michel. Certaines questions d'appréciation fonctionnent en effet efficacement. Le meilleur exemple concerne la question sur l'état de santé perçue. La question est simple. Beaucoup de travaux épidémiologiques ont été menés sur le sujet, jusqu'à conclure qu'il s'agissait pour autant d'un des meilleurs

prédicteurs de la mortalité à moyen terme. Nous ne devons donc pas nécessairement renoncer *a priori* à l'ensemble des questions qualitatives. Il est vrai que la proposition sur la qualité du logement était une proposition de rupture. Elle mérite d'être réévaluée, nous avons d'ailleurs proposé de la tester de manière approfondie. En revanche, je continue de soutenir la question sur l'état de santé perçue. Il me semble que cette question mériterait d'être introduite dans le recensement.

Il est vrai également que le groupe de Washington a beaucoup travaillé sur les questions concernant le handicap. Je concède que ces sujets sont moins simples. C'est pourquoi nous avons proposé de compléter la question générale sur les limitations d'activité par une question plus factuelle sur les besoins d'aide spécifiques.

### **Patrice DURAN**

Merci Chantal. Avons-nous reçu des questions par visioconférence ?

### **Lionel ESPINASSE**

Nous avons en effet reçu un grand nombre de questions. La première d'entre elles porte sur les enquêtes associées. Hormis l'enquête Famille, d'autres projets sont-ils prévus ? Surtout, une question porte sur l'éventualité d'organiser des enquêtes associées au niveau local, uniquement sur un territoire.

Sur le bulletin individuel, un débat existe sur la suppression ou la simplification des questions sur la nature des contrats (intérim, CDD, etc.). Aucun consensus ne se dégage. En revanche, le thème de la santé est plébiscité, avec des questions techniques sur les modalités, le lien avec le mini-module européen, etc. D'autres suggestions ont en outre été émises, notamment concernant le télétravail, les activités extraprofessionnelles (dans les associations, par le bénévolat, etc.) et les étudiants en séjour de longue durée à l'étranger, par exemple à l'aide du projet Erasmus.

Certaines personnes demandent en outre des précisions sur la feuille de logement. Quelques suggestions de questions sont formulées, notamment sur l'équipement numérique des ménages. La suppression éventuelle de la question sur les HLM est évoquée. Une remarque porte en outre sur la complexité qui existe à introduire la thématique de l'état du logement dans le recensement, tant le point de vue peut être subjectif.

S'agissant de la méthode, je vous rapporte en premier lieu une question particulièrement technique : à l'occasion du changement de la PCS, une table de correspondance entre la nomenclature ROM et la nouvelle PCS sera-t-elle prévue ? Par ailleurs, une personne nous signale qu'Internet pourrait permettre de lever les contraintes de limitation du nombre de questions et de taille des questions que posait le format papier.

Une question porte sur Mayotte, où les premières enquêtes annuelles de recensement auront lieu dans quelques mois. La question est de savoir si la feuille de logement et le bulletin individuel de Mayotte sont identiques à ceux des DOM.

Enfin, une dernière question porte sur la méthode de travail. Une personne s'interroge sur la possibilité d'une démarche systématique d'interviews des organisations syndicales sur ces sujets.

### **Valérie ROUX**

Merci beaucoup pour ces questions. Nous répondrons plus en détail à l'issue de la séance. Je vous confirme simplement aujourd'hui que les enquêtes associées sont un réel sujet. Il est tentant en effet d'associer des enquêtes au recensement. Pour autant, nous craignons que le questionnaire Internet dysfonctionne au moment du recensement. Au niveau local, par ailleurs, une seule enquête associée a été menée, en Bretagne, sur les langues régionales, pour répondre à une demande forte. L'opération s'est déroulée de façon satisfaisante, mais uniquement sous format papier. En tout état de cause, la réflexion n'est pas mûre en ce qui nous concerne.

Je note les questions sur les contrats et la santé. Il est vrai en outre qu'il pourrait être intéressant, actuellement, d'éclairer le sujet du télétravail. Je prends note également des remarques sur la feuille de logement. J'avoue en revanche mon incapacité à répondre à la question sur le lien entre ROM et nouvelle

PCS. A Mayotte, par ailleurs, la feuille de logement et le bulletin individuel seront identiques à ceux des autres DOM. En revanche la méthode d'enquête est adaptée pour que les bâtiments en tôle soient recensés de manière exhaustive, pour une estimation de population satisfaisante, compte tenu de la rapidité avec laquelle le bâti en tôle évolue.

Enfin, nous pourrions mener une réflexion avec le CNIS sur les interviews des organisations syndicales.

### **Chantal CASES**

Je souhaite revenir sur la question des contrats. Nous avons proposé de ne maintenir que la distinction entre les CDI et les autres contrats du fait que le recensement n'est pas une source conjoncturelle. Or la nature et la dénomination des emplois aidés varient dans le temps. Nous ne parvenons jamais à être réellement à jour pour les exploiter de manière correcte dans le temps.

Sur la santé, par ailleurs, les questions du mini-module européen étaient préconisées, avec éventuellement également une question sur l'aide apportée, préparée dans le cadre du groupe de Washington. Ces questions sont ainsi éprouvées dans le temps et dans l'espace.

### **Valérie ROUX**

Je n'ai pas répondu à la question sur la possibilité de rendre le questionnaire sur Internet plus complet. J'en avais parlé cependant. J'ai expliqué précédemment en effet que nous obtiendrions des résultats sur une partie de la population qui ne pourraient pas être extrapolés à l'ensemble de la population française. Ce sujet doit par conséquent encore faire l'objet d'une réflexion avec des experts.

## **SESSION 2 – QUELLES AMELIORATIONS POSSIBLES POUR LA DIFFUSION DES RESULTATS DU RECENSEMENT DE LA POPULATION ?**

### **Cristina D'ALESSANDRO**

Bonjour à toutes et à tous. Je suis responsable du pôle Territoire et développement durable au Secrétariat général du CNIS. J'ai le plaisir d'animer la seconde partie du séminaire, qui sera consacrée aux améliorations possibles de la diffusion du recensement de la population. Cette seconde partie sera divisée en deux temps, une première présentation par Gwennaël Solard portant sur les demandes des utilisateurs remontées à l'INSEE, puis une table ronde.

### **Synthèse des demandes des utilisateurs perçues par l'INSEE**

#### **Gwennaël SOLARD, INSEE**

Bonjour à toutes et à tous. Mon intervention vise à cadrer la seconde partie du séminaire, consacrée aux améliorations possibles pour la diffusion du recensement de la population. Dans un premier temps, je détaillerai la diffusion actuelle, avant de dresser un panorama des consultations que nous avons effectuées en préparation de ce séminaire dans l'objectif de vous donner les principales pistes perçues par l'INSEE pour améliorer la diffusion.

#### Les produits actuels de diffusion

Les produits de diffusion réalisés à partir des résultats du recensement sont nombreux. Je vous rappelle que le recensement est l'agrégation de cinq enquêtes annuelles. Pour un millésime donné  $n$ , nous agrégeons les EAR  $n-2$  à  $n+2$ . Ainsi, la diffusion s'opère à partir de l'année  $n+2$ .

Elle se décompose en trois étapes. La première d'entre elles porte sur une première diffusion concernant les populations légales sur toutes les circonscriptions administratives, qui a lieu en décembre de l'année  $n+2$ . Vient ensuite la diffusion en deux temps des résultats statistiques portant sur les logements, les ménages, les familles et les individus. La première de ces deux diffusions a lieu au mois de juin  $n+3$  pour une majorité des statistiques, avant un second temps, s'agissant des données infra-communales et des données IRIS, en

octobre n+3. Les formats de diffusion, en outre, sont extrêmement nombreux, puisqu'il peut s'agir de tableaux, de graphiques et de cartes, mais également de fichiers de données individuelles rendus anonymes et disponibles en accès libre sur insee.fr.

Une des spécificités du recensement de la population consiste à fournir des données locales. Nous diffusons ainsi à plusieurs échelles : communes, EPCI, départements, zones d'emploi, aires urbaines, etc., y compris au niveau infra-communal, à l'IRIS et au niveau des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Au-delà de cette diffusion grand public, d'autres types de diffusion répondent à des demandes spécifiques adressées à l'INSEE. Le premier outil concerne des produits sur mesure (des personnes demandent à l'INSEE des produits qui ne sont pas disponibles dans la diffusion standard). L'outil Diaf-RP, quant à lui, concerne la diffusion infra-communale à façon. Il est ouvert aux acteurs locaux avec pour objectif de donner des indicateurs sur un territoire infra-communal à façon qui regroupe au moins 1 000 logements. Enfin, des fichiers individuels sont mis à la disposition des chercheurs via le comité du secret.

Je ne reviens pas sur les nombreuses thématiques abordées dans le cadre du recensement. Simplement, l'ensemble de ces sept thématiques diffusées sur insee.fr présente un intérêt, dans la mesure où chaque thématique est mobilisée par au moins un utilisateur sur cinq des données du recensement. J'ajoute également que la principale thématique utilisée concerne « L'évolution et la structure de la population », puisqu'elle intéresse 87 % des personnes, devant la thématique « Population active – Emploi – Chômage ».

Enfin, pour montrer l'importance de la diffusion du recensement, je cite un chiffre : en 2019, 17 millions de pages relatives au recensement ont été vues sur insee.fr. Il s'agit d'une belle performance pour les pages de diffusion du recensement.

### Les différentes remontées des besoins

Avant de synthétiser les remontées des besoins en termes d'amélioration de la diffusion, je vous présente les nombreux canaux de remontée des besoins. Le principal canal a consisté à réaliser deux enquêtes auprès des internautes utilisant le site de l'INSEE, peu de temps après la parution des populations légales et des résultats statistiques. Nous avons également interrogé des directions régionales de l'INSEE, en contact avec les partenaires locaux. Nous avons compilé les demandes adressées au bureau de presse de l'INSEE et à INSEE Contact. Nous avons également analysé les travaux des chercheurs qui s'adressent au Comité du secret statistique. Enfin, les demandes européennes sont également structurantes dans la diffusion.

### Synthèse des principaux besoins des utilisateurs

Avant de vous présenter cette synthèse, je m'attarde quelques instants sur le profil des utilisateurs des résultats statistiques du recensement. Il s'agit d'un public diversifié. 68 % consultent les résultats pour raisons professionnelles. Parmi eux, nous trouvons des chargés d'études, de nombreux acteurs locaux, des agents communaux, des agents intercommunaux, des agents des conseils départementaux et régionaux. Certains utilisateurs indiquent des raisons personnelles (8 % de retraités, notamment). S'agissant des populations légales, les proportions sont inversées, puisque davantage de personnes consultent pour des raisons personnelles que pour des raisons professionnelles (avec notamment un quart de retraités). Enfin, de nombreux étudiants consultent dans le cadre de leurs études. La difficulté est de satisfaire l'ensemble de ces publics, qui ont des besoins différents. La diffusion s'en trouve en effet complexifiée. S'agissant du taux de satisfaction globale, pour autant, près des deux tiers des répondants attribuent une note de satisfaction de 8 ou davantage sur une échelle de 10.

Venons-en à présent aux améliorations proposées, sans hiérarchisation. La première demande consiste à améliorer l'accessibilité des données et la visibilité de l'offre de données. Les personnes expriment en outre un besoin de davantage de comparaisons temporelles et territoriales. Il est demandé également de publier des données plus fraîches. Le besoin d'une meilleure visualisation, avec une cartographie notamment, est également formulé. En revanche, les utilisateurs n'identifient pas de manque significatif en termes de données mises à disposition, se limitant à quelques suggestions ponctuelles. Citons des demandes de diffusion sur d'autres zonages (parfois déjà disponibles), notamment des zonages infra-communaux. Une demande porte sur un nombre accru de données historiques.

Quelques propositions de meilleure couverture par les acteurs locaux ont été émises. Il nous est demandé également de nous intéresser davantage aux populations fragiles (familles monoparentales, personnes âgées, etc.). Le besoin d'informations sur le profil des nouveaux arrivants a également été exprimé (raison de la migration, par exemple). Il nous a été demandé de communiquer davantage de détails sur les nationalités. Un approfondissement des déplacements domicile-travail et domicile-études a été requis. Enfin, le sujet de l'équipement numérique du logement et le thème de l'état de santé reviennent de manière récurrente.

Au niveau européen, nous préparons actuellement la réponse au règlement européen de 2021, qui correspond globalement à la demande adressée il y a dix ans pour le recensement de 2011, avec la diffusion de données à différents niveaux géographiques. La spécificité concerne une demande de données sur des carreaux de 1 kilomètre de côté. Dans les discussions sur le nouveau règlement, qui s'appliquera à partir de l'année 2024 ou 2025, se profilent une demande de données plus fraîches et une demande d'une actualisation plus fréquente des données. En revanche, les demandes de nouvelles variables (des variables sur la raison de la migration ou la circularité, non obligatoires à ce stade) demeurent peu nombreuses.

Pour synthétiser, nous avons posé aux internautes utilisateurs du site de l'INSEE la question suivante : « Si vous deviez améliorer sur un point la mise à disposition des résultats du recensement, ce serait : (...) ». La première réponse a concerné la fraîcheur des données, devant l'accessibilité des données, la visualisation des données. La qualité des données, quant à elle, n'est citée que par 1 % des répondants.

J'ajoute un dernier élément de contexte. Dans le cadre du règlement général sur la protection des données, nous réfléchirons dans l'année qui vient à une étude d'impact sur la diffusion des résultats du recensement. Nous souhaiterions notamment réfléchir au cadre juridique à donner à la diffusion au carreau, qui n'existe pas aujourd'hui en tant que telle. Nous saisissons l'opportunité pour nous interroger de nouveau sur les règles de diffusion actuelles. Il existe ainsi de potentielles ouvertures de ce point de vue.

## **Table ronde**

Modératrice : Cristina D'Alessandro, Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique.

Participants :

Caroline Testut, Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise ;

Clément Dherbécourt, France Stratégie ;

Renaud Le Goix, Université de Paris ;

Laurent Toulemon, Institut national d'études démographiques.

### **Cristina D'ALESSANDRO**

Je souhaite tout d'abord vous présenter quelques éléments introductifs, en commençant par le cadre juridique, avant d'évoquer la complexité et les difficultés de la diffusion du recensement de la population, puis les travaux du CNIS sur la diffusion du recensement de la population. Pour conclure, je détaillerai l'objectif de la table ronde.

#### Le cadre juridique

Il est stable depuis l'arrêté du 19 juillet 2007 relatif à la diffusion des résultats du recensement. Cet arrêté fixe les catégories de produits, ainsi que les niveaux géographiques et les dispositions réglementaires. En revanche, il ne donne pas de définition de la diffusion du recensement. L'arrêté précise en outre que l'INSEE fixe chaque année son calendrier de diffusion. De ce fait, l'INSEE met à disposition des utilisateurs les différents produits de diffusion du recensement. Cela étant, le calendrier est toujours identique, avec diffusion des populations légales à la fin du mois de décembre, diffusion des résultats statistiques au mois de juin et diffusion des données infra-communales au mois d'octobre.

#### La complexité et les difficultés de la diffusion du recensement de la population

La définition n'est pas toujours claire et univoque chez les utilisateurs. N'étant pas moi-même spécialiste, je me suis documentée, en commençant par la définition de la diffusion des statistiques : selon l'article 3 du règlement (CE) n°223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2009, c'est « l'activité par laquelle des statistiques et des analyses statistiques sont rendues accessibles aux utilisateurs ». Le fait d'utiliser le terme d'activité et non de produits pose plusieurs questions, notamment concernant l'identité des acteurs gérant et produisant l'activité ou les produits, selon quelle procédure, selon quelles étapes, à destination de quels utilisateurs. Dans cette définition, en outre, sont incluses les analyses, et pas seulement les données statistiques. La question se pose par conséquent d'aller jusqu'à des produits complexes, comme les systèmes d'information géographiques. La diffusion peut ainsi aller éventuellement jusqu'à un second niveau.

De ce fait, je vous propose la définition suivante, non officielle, de la diffusion du recensement de la population : « la mise à disposition des résultats du recensement à différentes échelles géographiques, sous différents formats (bases de données, tableaux, cartes, etc.) et pour différents utilisateurs ».

Or cette définition pose un certain nombre de questions. Nous y reviendrons lors de la table ronde.

### Le travail du CNIS par rapport à la diffusion du recensement de la population

La Commission nationale sur l'évaluation du recensement de la population (CNERP) fait partie du mandat du CNIS. Elle travaille à la facilitation du dialogue entre les producteurs et les utilisateurs du recensement de la population. Elle s'occupe principalement de production (collecte et traitement). Elle peut néanmoins ponctuellement s'occuper de diffusion. Cette pratique reste cependant rare. Par ailleurs, le CNIS a publié en mars 2011 un rapport sur *La diffusion des résultats statistiques du recensement de la population* qui visait à réaliser une première évaluation du premier cycle du nouveau recensement 2004-2008. Ce rapport renfermait 48 propositions, qui ont fortement contribué à améliorer la diffusion du recensement. En tout état de cause, les travaux de la CNERP en termes de diffusion étant rares, nous avons pu constater l'absence de tout autre état des lieux sur la diffusion du recensement au CNIS depuis 2013 (date de la présentation du dernier suivi du rapport de 2011). Il semble important par conséquent d'en rediscuter.

### Objectif de la table ronde

L'objectif de la table ronde est de répondre à la question suivante : « *Comment peut-on améliorer la diffusion du recensement en fonction des besoins des utilisateurs et notamment de quels produits de diffusion et de quelles données supplémentaires auraient-ils besoin en tenant compte des informations disponibles dans les questionnaires actuels ?* »

Je me tourne vers Laurent Toulemon. Comment qualifieriez-vous la diffusion du recensement de la population aujourd'hui ?

### **Laurent TOULEMON**

La diffusion est extrêmement riche. De nombreux produits sont mis à disposition sur le site Internet de l'INSEE, avec différentes précisions géographiques ou en termes de variables. Ces fichiers sont également disponibles sur le site de l'ADISP PROGEDO, avec une autre présentation. En plus de cette riche diffusion sur des sites français, les données du recensement soient également disponibles dans le *Census Hub* européen, qui permet des comparaisons européennes, et sur le site d'un groupe d'historiens américains, IPUMS, qui a regroupé 400 recensements. Ce site propose des comparaisons dans le temps et dans l'espace. Ces fichiers, de surcroît, présentent trois caractéristiques remarquables : une documentation homogène pour tous les pays et années ; la précision des requêtes de données : l'utilisateur sélectionne un ou plusieurs pays, certaines années de recensement, les variables dont il a besoin, et récupère ensuite un unique fichier ; un engagement d'utilisation éthique, qui permet de récupérer les données entre cinq minutes et deux heures, dans une logique d'immédiateté des données. La France a été le premier pays d'Europe à participer à ce projet. L'INSEE a été pionnier. Il me semble essentiel, à cet égard, que les données des recensements de l'INSEE participent à cette diffusion. J'ajoute également que les données sont diffusées par le CASD. Grâce aux autorisations du Comité du secret statistique, il est possible d'avoir accès à un ensemble extrêmement riche de données. Nous sommes dans une situation où nous avons accès à la presque totalité des données.

En revanche, je souhaite mettre l'accent sur un point faible. Gwennaël Solard était fier d'annoncer que seulement 1 % des personnes se plaignent de la qualité. J'y vois pour ma part une épée de Damoclès. Au moment du passage à un recensement rénové, en effet, l'INSEE n'a pas souhaité évoquer les incertitudes liées à une nouvelle méthode de collecte, position qui n'est plus tenable après plus de quinze ans de collecte. Les travaux statistiques sur la qualité du recensement sont ainsi perçus comme des agressions ou des menaces. Dans beaucoup de pays, un accident industriel sur la crédibilité de l'opération s'est produit de ce fait. Pour l'éviter, une évaluation statistique de la qualité du recensement est indispensable. Le point faible réside en réalité dans le fait que l'INSEE n'est pas suffisamment fier de son opération du point de vue statistique. Le recensement est une opération politique, mais également une opération statistique.

### **Cristina D'ALESSANDRO**

Je souhaite demander à Clément Derbhecourt s'il existe des difficultés juridiques relatives à la diffusion du recensement de la population.

### **Clément DERBHECOURT**

Avant tout, nous pouvons nous féliciter que la diffusion des données du recensement soit aussi large qu'elle l'est actuellement. L'INSEE a de surcroît réalisé un travail remarquable d'harmonisation des recensements au cours du temps, à l'aide de la base Saphir. Il s'agit d'un outil extrêmement précieux.

Je vous fais part à présent de mes réactions en tant qu'utilisateur des données du CASD, données détaillées auxquelles nous avons accès après passage devant le comité du secret. Au niveau infra-communal, je souhaite souligner une limite importante d'ordre juridique. Les arrêtés de diffusion du recensement prévoient un certain nombre de limites dans l'utilisation des données détaillées du recensement. Ces limites concernent principalement aujourd'hui la nationalité. Il me semble pourtant que le caractère sensible de ces données ne repose pas uniquement sur des considérations juridiques. Si vous considérez que le RGPD s'applique depuis mai 2018, la réglementation repose sur la responsabilité des réalisateurs des traitements. Dès lors, il ne devrait pas exister de règles supplémentaires garanties par un ordre juridique pour restreindre l'utilisation des données. Chaque utilisateur devrait signer un engagement. Selon le RGPD, en l'occurrence, les variables devant faire l'objet de restrictions dans leur diffusion concernent la prétendue origine raciale ou l'origine ethnique, les opinions politiques, l'appartenance syndicale. Il ne me semble pas en revanche que la nationalité, le lieu de naissance et l'année d'arrivée sur le territoire fassent partie de la liste prévue par le RGPD. Il s'agit par conséquent d'une interprétation extensive de la réglementation. Les arrêtés futurs de diffusion du recensement pourraient ainsi s'en tenir strictement à la lettre de la loi. Nous pourrions en discuter.

Une autre difficulté juridique résulte de mes précédents propos. Le CASD a édicté un certain nombre de règles de confidentialité qui concernent les différents millésimes du recensement, impliquant des ruptures de séries. Par exemple, la proportion d'immigrés en 1990 dans les quartiers ne peut être diffusée du fait d'une restriction imposée par l'arrêté de 1990. A l'époque, la donnée était sensible. Après 30 ans, cependant, l'est-elle toujours ? Une réflexion est peut-être à mener sur le sujet. J'y vois pour ma part l'opportunité de réfléchir à l'encadrement de la notion de donnée sensible, en réfléchissant par exemple à la possibilité de la considérer comme sensible durant un certain nombre d'années.

### **Cristina D'ALESSANDRO**

Monsieur Toulemon, pouvez-vous nous citer des exemples d'informations existantes qui ne sont pas diffusées ?

### **Laurent TOULEMON**

La diffusion de certaines variables est fortement limitée par l'arrêté de 2007, non pas pour des raisons de respect de la vie privée ou de confidentialité, mais pour des raisons d'opportunité. L'INSEE considère qu'il y a davantage à perdre qu'à gagner à diffuser, à un niveau local fin, des informations qui permettraient de stigmatiser certains quartiers. Il est extrêmement important que l'INSEE assume le fait qu'il ne souhaite pas que certaines informations soient diffusées.

Grâce au CASD, nous pouvons avoir accès à ces données de façon fine. Il existe par conséquent des travaux sur la mixité ou la ségrégation urbaine, qui produisent, à l'échelle des unités urbaines, des résultats

sur la ségrégation selon le pays de naissance ou la nationalité observés à l'échelle des quartiers fins mais diffusés à l'échelle de l'unité urbaine. Il convient par conséquent de distinguer l'accès pour la recherche des modalités de diffusion.

L'INSEE ne diffuse pas par ailleurs d'autres données, refusant une utilisation non-conforme du recensement. Le recensement regroupe cinq vagues d'enquête annuelle. Chaque vague concerne 9 millions de personnes. Des pondérations annuelles sont produites par l'INSEE, sans être diffusées. L'INSEE ne souhaite pas en effet la production de résultats sur la base des enquêtes annuelles. Pourtant, la comparaison des enquêtes annuelles pourrait avoir du sens. L'INSEE devrait par conséquent mettre ses pondérations à disposition, pour sous-traiter le travail d'évaluation et l'exploitation des données annuelles auprès de chercheurs français ou étrangers.

Enfin, il serait utile de réfléchir aux données qui permettraient d'externaliser les travaux statistiques sur la qualité du recensement. Désormais, le recensement est multimodal. Les questions évoluent. Les populations qui répondent sur papier ou sur Internet sont différentes. Il existe quantité de données supplémentaires. Certes, deux ou trois utilisateurs sur cent pourraient être intéressés. Sur le long terme, cependant, cette pratique permettrait à l'INSEE, en cas de sévère remise en cause de la qualité du recensement, d'avancer un certain nombre d'arguments venant d'évaluations indépendantes produites à l'extérieur et déjà publiées dans des revues scientifiques internationales.

### **Cristina D'ALESSANDRO**

Je souhaite à présent interroger Madame Testut sur sa perception de la diffusion à l'IRIS. Quels sont les retours des collectivités locales sur le sujet ?

### **Caroline TESTUT**

Les agences d'urbanisme utilisent de façon intensive les données de l'INSEE, en particulier celles du recensement pour le compte des collectivités qui sont leurs partenaires. La diffusion des données du recensement à l'IRIS est ainsi extrêmement utile pour nos partenaires, notamment les collectivités locales. Il s'agit de la seule maille infra-communale disponible pour l'aménagement opérationnel et qui aide les élus locaux à penser la ville de demain. La statistique communale n'est en effet pas suffisante. Simplement, il serait utile d'étoffer encore la diffusion des données infra-communales du recensement. Par exemple, une étude sur le saturnisme à l'îlot avait permis de réaliser un raisonnement probabiliste permettant d'envoyer des spécialistes du plomb sur des îlots bâtis ciblés. Je peux vous citer également la préoccupation constante des élus d'anticiper les effectifs scolaires. Les agences sont fréquemment sollicitées sur ces études. Dans la métropole lyonnaise, il nous a ainsi été demandé de travailler sur les effectifs des collèges. Nous avons utilisé les données du recensement. Elles peuvent présenter cependant des marges d'erreur importantes et sont insuffisantes pour appréhender l'ensemble des dimensions. Nous les avons par conséquent combinées avec d'autres sources.

### **Cristina D'ALESSANDRO**

Monsieur Le Goix, vous travaillez sur ces questions. L'IRIS vous satisfait-il ?

### **Renaud LE GOIX**

La frustration est relativement connue et partagée par l'ensemble des collègues qui travaillent sur des communes périurbaines. La limitation de l'IRIS aux communes supérieures à 5 000 habitants constitue une vraie difficulté de diffusion de l'information, mais également une difficulté pour travailler à l'échelon local sur le tissu résidentiel périurbain en particulier. Ce tissu peut être concentré (lotissement) et dispersé (habitat diffus), posant un problème de caractérisation en termes de structures par âge, d'âge des logements, de composition des ménages, etc. La diffusion de l'information à la maille communale est insatisfaisante.

Je travaille depuis 1999 sur le recensement américain. Cette culture scientifique rend relativement aisé et libre l'accès à des données fines, qui descendent jusqu'au *block group* (entre 600 et 3000 hab., pop. moyenne 1000 hab.), voire jusqu'au *block*. Le contexte français, qui impose un relatif carcan dans l'accès à l'information, pose quant à lui un certain nombre de difficultés. Nous essayons donc de trouver des solutions méthodologiques. Le carroyage nous y aidera considérablement. J'étais ravi à cet égard d'entendre Monsieur Solard évoquer précédemment la généralisation de l'agrégat kilomètre, qui donne satisfaction

dans le périurbain. Le carroyage permet une diffusion pertinente du point de vue de l'échelle spatiale d'appréciation des phénomènes et, d'un point de vue méthodologique, le croisement avec d'autres sources, notamment avec des sources non-conventionnelles. Chacun connaît le dispositif sur les revenus localisés FiLoSoFi. Il peut s'agir également d'informations diffusées de manière géo-localisée, comme par exemple les informations relatives aux transactions immobilières (information ponctuelle que l'on peut joindre aux carreaux). Pour suivre le changement socioéconomique de l'accession à la propriété, nous travaillons avec les catégories socioprofessionnelles telles qu'elles sont renseignées dans les transactions immobilières. Il serait dès lors profitable, au carroyage, de disposer de la composition socioprofessionnelle des ménages. Dans notre cas, cela permettrait par ex. de comparer du flux et du stock et de caler nos modèles.

**Cristina D'ALESSANDRO**

L'IRIS est insatisfaisant. Le carroyage est-il la solution, Monsieur Derbhecourt ?

**Clément DERBHECOURT**

Il existe effectivement une difficulté avec l'IRIS au niveau périurbain. Je rencontre pour ma part une difficulté quant à la définition de l'IRIS en milieu dense. L'INSEE affirme que les IRIS sont construits sur la base de la continuité du bâti. En revanche, je n'ai pas reçu d'explication concrète quant à la manière dont la continuité du bâti est construite. Il ne nous est pas davantage indiqué s'il existe des exceptions au cas par cas. Le carreau permet de résoudre cette difficulté.

Le risque est que le recensement soit dépassé par d'autres bases de données produites ou coproduites par l'INSEE. Je pense en particulier à Fidéli FiLoSoFi, base de données qui renseigne les revenus des ménages et est géo-localisée, puisque chaque ménage est associé à une coordonnée x, y. Fidéli donne en effet toute liberté pour travailler comme souhaité (carreaux, cercles, etc.). Il devient possible de produire des résultats statistiques à l'échelle d'une agglomération, selon des briques de base de tailles différentes. Je comprends que le règlement européen demande à l'INSEE des carreaux de 1 kilomètre de côté. Pourtant, l'ensemble des éléments nécessaires à la donnée géo-localisée figure dans le recensement, puisque les individus déclarent des adresses.

Enfin, j'ai une dernière remarque. Il a été question de la localisation au lieu de résidence. Actuellement, il existe également, dans le recensement, une localisation des lieux de travail. Elle est diffusée à la commune sur le site de l'INSEE. Or les foyers recensés déclarent l'adresse de leur établissement de travail. Ma suggestion est d'établir un degré de précision plus important sur le lieu de travail pour permettre des analyses fines sur les déplacements entre domicile et travail. A moindre coût, nous pourrions affiner la diffusion des données au lieu de travail.

**Cristina D'ALESSANDRO**

Merci beaucoup. Un autre sujet déjà évoqué précédemment concerne le Diaf-RP, c'est-à-dire la diffusion infra-communale à façon du recensement de la population. Madame Testut, quelle en est votre expérience ?

**Caroline TESTUT**

Pour nous et pour les collectivités locales, il s'agit d'un outil très utile pour l'aménagement. Nous y avons recours relativement fréquemment. L'outil présente cependant des limites, par exemple, au niveau de l'obtention de données sur un périmètre partagé entre deux communes : en l'absence d'un nombre suffisant de logements de part et d'autre, il nous est impossible de commander ces deux sous-périmètres. Une évolution à ce niveau serait par conséquent souhaitable sur ce produit. Une autre limite est l'impossibilité actuelle de disposer de tendances sur un périmètre à façon. Il serait donc très utile que l'Insee étudie la possibilité de diffuser les résultats simultanément sur les deux derniers millésimes du recensement de la population.

Nous constatons également de nombreuses demandes de la part des acteurs de la politique de la ville. De nombreuses agences possèdent en effet un observatoire de la politique de la ville. L'utilisation du Diaf-RP n'est cependant pas autorisée pour ces périmètres. Nous utilisons parfois les IRIS pour des données complémentaires, que nous ne possédons pas, dans la diffusion classique, sur les QPV. Quand les IRIS sont proches en termes de découpage, nous réalisons un agrégat d'IRIS pour un meilleur suivi sur les

quartiers QPV, à la demande des acteurs de terrain de la politique de la ville. Nous utilisons en outre des fichiers détail, pour compléter les données sur ces quartiers.

### **Cristina D’ALESSANDRO**

Avez-vous des remarques à ajouter, Monsieur Le Goix, sur votre expérience du recensement aux Etats-Unis ?

### **Renaud LE GOIX**

Aux Etats-Unis, la facilité d'accès aux données est frappante. La facilité de leur diffusion est également étonnante. Cela étant, des carcans ont été mis sur la diffusion des données aux Etats-Unis avec l'arrivée au pouvoir du président Donald Trump. Aujourd'hui, le site Internet est plus touffu. Les données sont moins accessibles. La situation devrait redevenir plus favorable dans le futur. Il n'en demeure pas moins que la facilité d'accès aux données était, par le passé, impressionnante. Nous pouvons notamment obtenir des données jusqu'au *blockgroup*, où l'ensemble des données socioéconomiques, ethno-raciales, d'âge, de composition des ménages, de structure des logements sont diffusées. A un niveau plus fin, le *block*, nous pouvons avoir le recensement à 100 % (ce qui a notamment permis d'étudier la ségrégation de manière multi-scalaire). Et les niveaux de significativités des variables sont généralement accessibles. En revanche, l'accès aux données aux Etats-Unis demande une acculturation très longue. Mais le travail réalisé par le site du NHGIS, déjà mentionné, permet aisément l'accès historicisé aux données, permettant aisément de construire des comparaisons dans le temps. Certaines entreprises (Geolytics) commercialisent des produits assurant aussi la diffusion de données rétopolées à des niveaux fins (*block group*, *census tract*), qui permettent des analyses spatio-temporelles.

### **Cristina D’ALESSANDRO**

Je donne à présent la parole à Gwennaël Solard pour des compléments d'informations.

### **Gwennaël SOLARD**

Nous réfléchissons actuellement à des estimations au carreau, à partir du recensement de la population. En France, le recensement de la population présente deux spécificités. La première d'entre elles réside dans le fait que le recensement n'est pas géo-localisé partout aujourd'hui. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, en effet, nous devons mettre en place une géolocalisation spécifique. Le second chantier, quant à lui, concerne le sondage, qui a lieu dans les communes de plus de 10 000 habitants. Nous savons que, même dans les très grandes communes, certains carreaux sont peu peuplés. Comme nous avons un sondage, nous disposons de très petits échantillons pour effectuer des estimations sur un domaine donné. Les résultats ne sont pas toujours robustes. Nous essayons, notamment par des méthodes « de petit domaine », de rendre les estimations robustes. Tels sont les enjeux avant d'envisager la diffusion du recensement au carreau. Heureusement, les échéances européennes nous contraignent à avancer sur le sujet.

## **Echanges**

### **Cristina D’ALESSANDRO**

Je donne la parole à Valérie Darriau, responsable de la division des espaces urbains de l'INSEE.

### **Valérie DARRIAU, INSEE**

Sur l'infra-communal, Diaf-RP et tout ce qui touche à la diffusion du zonage à façon, nous partons d'une situation avec une maille souffrant de problématiques de sondage et des problématiques de géolocalisation. Le service Diaf-RP, imaginé pour répondre à des besoins de zonage à façon, a été également imaginé avec un accès restreint au champ des communes de plus de 10 000 habitants. L'élargissement de la zone à façon à une zone intercommunale chevauchant de grandes communes ou de grandes communes et de petites communes n'est pas éloigné des problématiques d'un carreau de 1 kilomètre. L'estimation de données sur une zone intercommunale à façon revient finalement à définir la méthode pour le carroyage de 1 kilomètre. Les évolutions sur le zonage à façon intercommunal rejoignent ainsi des travaux en cours réalisation par les collègues de la démographie sur le carroyage de 1 kilomètre de côté. Pour autant, une

enquête effectuée cet été auprès des utilisateurs et des non-utilisateurs du service, qui avait pour objectif de définir des améliorations de court terme, a montré que la question de la profondeur temporelle et des millésimes antérieurs revenait régulièrement. Le dispositif permet aujourd'hui de disposer de données pour le dernier millésime en cours. L'objectif est de fournir à l'utilisateur des données 5 ans auparavant par une amélioration possible à court terme. Nous y travaillons. De surcroît, pour les non-utilisateurs, la question du zonage à façon se pose également. Enfin, des utilisateurs potentiels ne connaissent pas le service, ce qui pose des questions autour de la communication. En tout état de cause, à court terme, notre objectif est de permettre au dispositif de couvrir les millésimes antérieurs, les DOM, et lorsque les méthodes d'estimation auront été calées, d'offrir un élargissement du zonage à façon sur des zones intercommunales petites communes / grandes communes.

### **Luc BRIERE, DGCL**

Laurent Toulemon a soulevé la question des évolutions temporelles du recensement. Sur le site de l'Insee, nous trouvons l'ensemble des fichiers annuels. Il est simultanément indiqué que, par précaution, il convient d'utiliser ces fichiers par pas quinquennal. Parmi les utilisateurs que je côtoie, cette précaution n'est pourtant pas toujours appliquée. Laurent Toulemon a lui-même indiqué qu'il était possible de s'en affranchir. Quelle consigne privilégiez-vous par conséquent au niveau des évolutions temporelles ?

Par ailleurs, dans l'enquête qu'a présentée Gwennaël Solard, un besoin des utilisateurs concernant une plus grande accessibilité aux données locales du recensement avait été remontée. Je souhaite souligner pour ma part que ce besoin de plus grande visibilité d'un certain nombre d'informations statistiques localisées se perçoit également dans mon SSM. C'est pourquoi nous avons lancé le projet *Open collectivités*, qui vise à rendre plus visibles un certain nombre d'informations de la statistique publique sur les collectivités locales. Le lancement de ce projet fait justement suite à une recommandation d'un pré-groupe de travail du CNIS adopté en octobre 2019.

### **Eric ZOLOTOUKHINE, CNRS**

Ma question s'adresse à l'INSEE. Je me fais le porte-parole de certains chercheurs, qui s'interrogent sur l'opportunité de pouvoir créer sur les fichiers détail du recensement des fichiers de production et de recherche (FPR) qui sont des fichiers intermédiaires entre les produits librement accessibles et les produits accessibles au CASD. En corollaire, seul le CASD diffuse actuellement les fichiers des anciens recensements. Certains chercheurs regrettent par conséquent l'absence d'accès aux fichiers détail des anciens recensements en dehors du CASD. Enfin, nous recevons parfois des demandes d'accès au Diaf-RP de la part de chercheurs.

### **Antoine LETORT, Département de Seine-et-Marne**

Je souhaite porter la voix des collectivités. La recherche semble avoir accès à de nombreuses données supplémentaires, à un niveau de finesse plus important. Les collectivités se posent ainsi parfois la question du niveau d'accès aux données qu'il est possible d'atteindre. Je pense qu'il existe un manque d'informations vis-à-vis des collectivités, tandis que certains éléments apparaîtraient également intéressants dans leurs études.

### **Cristina D'ALESSANDRO**

Je vous propose à présent d'entendre les questions reçues par les participants en visioconférence.

### **Lionel ESPINASSE**

Les questions des participants par visioconférence sont complémentaires. Il a beaucoup été question précédemment en effet de l'infra-communal. Or les questions des participants par visioconférence portent aussi sur l'intercommunal (sur les établissements publics de coopération intercommunale ou sur les établissements publics territoriaux), soulignant un déficit d'information facilement disponible sur le site insee.fr. Les remarques sur l'infra-communal, quant à elles, reprennent les propos déjà tenus précédemment.

## **Cristina D’ALESSANDRO**

Au regard de l'heure tardive, pouvons-nous obtenir des réponses courtes ? Nous répondrons plus en détail à l'issue du séminaire.

## **Gwennaël SOLARD**

Sur les évolutions temporelles, la préconisation demeure concernant l'impossibilité de comparer des recensements qui ne sont pas distants d'au moins 5 ans. En effet, 80% des données de deux recensements successifs sont communes.

S'agissant de l'accès aux données par les acteurs locaux, la logique consiste à ne pas diffuser de données confidentielles.

Sur l'intercommunal, nous avons noté, dans les enquêtes de satisfaction, que la maille des intercommunalités était pertinente pour réaliser des analyses locales. Aujourd'hui, néanmoins, cette maille est mal retranscrite dans les diffusions. La maille n'est pas généralisée sur le site. Ce point mérite par conséquent une réflexion.

## **Cristina D’ALESSANDRO**

Merci. Des éléments de réponse supplémentaires seront envoyés par la suite.

## **CONCLUSION**

### **Christel COLIN, INSEE**

Ce séminaire s'inscrit dans le cadre de la réflexion stratégique de l'INSEE à l'horizon 2025. Dans notre plan stratégique, une action, démarrée en 2017, est baptisée « *Adapter le recensement pour satisfaire les demandes nationales et européennes en optimisant les coûts* ». L'objectif de l'action est de préparer les changements qui affecteront la production du recensement de la population jusqu'en 2025 environ et de pointer les grandes priorités de ces années, en prenant en compte le point de vue de l'ensemble des acteurs, y compris les nombreux utilisateurs, et les contraintes de moyens. Dans ce cadre, le séminaire de ce jour visait plus particulièrement à mieux identifier les besoins des utilisateurs nationaux et locaux pour mieux y répondre, sachant que nous connaissons par ailleurs très bien les demandes européennes et internationales, portées par Eurostat ou les Nations Unies. La Cnerp, dont je salue les travaux, a soutenu cette initiative ; les conclusions du séminaire lui seront bien sûr présentées.

Je reviens par conséquent sur les demandes exprimées au niveau européen et international. Elles concernent des données finement localisées, notamment sur des carreaux de 1 kilomètre de côté, plus fréquentes et plus fraîches. Plus précisément, au niveau européen, de nombreux cubes de données (croisements de données issues du recensement) nous sont demandées avant le mois de mars 2024. Les données au carreau de 1 kilomètre sont également demandées, avec des données provisoires sur la population au 1<sup>er</sup> janvier 2021 dès la fin 2022 et des données validées de populations croisées selon différentes caractéristiques en mars 2024.

Cette diffusion fine viendra enrichir l'offre de données au niveau européen. Elle ne sera pas sans enjeu pour la France, notamment concernant la production et la diffusion des données au carreau. Il sera nécessaire en effet de développer une méthode robuste d'estimation de données sur les carreaux et de géolocaliser les données pour les communes de moins de 10 000 habitants. Concernant les délais, en outre, des estimations provisoires devront en premier lieu être produites, avant la diffusion de données définitives en 2024.

Pour l'après 2021, un règlement européen sur les statistiques de populations, dit Règlement ESOP (*European statistics on population*), est en préparation. Il prévoit notamment la fourniture, à partir de 2024 ou 2025, de données de populations au niveau national, au niveau départemental, au niveau communal et au carreau chaque année, et non plus tous les dix ans, et selon différentes caractéristiques. Pour y répondre, de nombreux pays s'appuieront de plus en plus sur des sources administratives et des registres

de populations. En France, nous possédons un atout grâce à nos enquêtes annuelles de recensement. Nous devons cependant développer des méthodes pour des estimations plus précoces que la diffusion actuelle, même si les délais pour la fourniture des données ne sont pas arrêtés, les négociations au niveau européen n'étant pas achevées.

Dans ce contexte, un certain nombre d'évolutions du recensement sont déjà prévues. A court terme, dès 2021, l'enquête de recensement deviendra annuelle à Mayotte. Les premiers résultats seront diffusés en 2026, après un cycle de 5 ans et auront comme date de référence le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En outre, nous mettrons en œuvre les nouvelles diffusions demandées dans le cadre du CENSUS 2021, notamment les données au carreau à partir de la fin 2022.

L'INSEE mène également actuellement des travaux pour adapter les processus du recensement à la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En effet, les données de la taxe d'habitation sont utilisées pour plusieurs opérations dans le cadre du recensement, depuis le calcul du nombre d'imprimés pour la collecte jusqu'au contrôle post-collecte et aux estimations des populations légales. Il s'agit essentiellement d'un travail interne, assez lourd, qui n'a *a priori* que peu de conséquences visibles pour les utilisateurs, si ce n'est que les moyens disponibles pour d'autres évolutions sont rognés.

Le recensement devra de surcroît intégrer la nouvelle PCS. L'intégration devrait s'opérer à partir de l'enquête annuelle de 2024. L'opération sera à articuler avec les évolutions du questionnaire individuel.

Des réflexions sont par ailleurs en cours sur la réalisation d'une enquête Famille adossée au recensement, possiblement en 2025. Aucune décision n'est cependant prise à ce stade sur le sujet.

Parallèlement à ce programme de travail déjà copieux, nous étudierons la possibilité d'intégrer d'autres évolutions, notamment celles des questionnaires proposées dans la première séquence. Vos contributions sur le sujet sont attendues d'ici Noël, sur la boîte fonctionnelle du Secrétariat général du Cnis. Des travaux devront en outre être menés sur la modernisation du questionnaire Internet, notamment pour qu'il soit utilisable sur smartphone.

De son côté, la diffusion des données du recensement est riche et foisonnante, en lien avec les nombreux canaux de diffusion et le fort niveau de détail. Je reviens sur quelques évolutions en cours. A partir de cette semaine, des fichiers enrichis sont mis à la disposition des chercheurs au CASD, avec notamment des pondérations améliorées, qui permettent de travailler plus facilement sur les données des enquêtes annuelles. Des variables (année de recensement, mode de réponse, permettant de déclencher des études de comparaison, liens 2 à 2 entre habitants d'un logement) sont en outre ajoutées. Un document de travail détaillant le mode de calcul des pondérations annuelles sera mis en ligne prochainement. Enfin, nous avons l'intention de mettre à disposition un certain nombre de documents méthodologiques pour compléter l'existant (notamment l'*INSEE Méthodes* mis en ligne ce matin sur la qualité des estimations de population).

D'autres évolutions sont à l'étude. Avec la mise en œuvre du RGPD, notamment, l'INSEE travaille actuellement sur l'analyse d'impact du traitement « recensement de la population ». Il s'agit en particulier de définir les modalités de diffusion de nouvelles données au carreau. Cela peut être l'occasion de revoir les modalités de diffusion des autres données, en tenant compte des besoins exprimés par les utilisateurs. Une autre question est à l'étude, celle de l'ajout éventuel du code statistique non signifiant dans les bases de données du recensement. Le code statistique non signifiant est obtenu à partir du numéro d'identification au répertoire des personnes physiques. Le principe du code statistique non signifiant figure désormais dans la loi Informatique et libertés. Un projet est en cours à l'INSEE pour le mettre en œuvre concrètement. La question de son ajout dans les bases de recensement est posée. L'ajout permettrait de faciliter les appariements entre le recensement et d'autres sources, au sein du service statistique public.

Par ailleurs, les échanges durant la table ronde ont mis en avant l'importance de disposer d'informations sur des zones infra-communales à façon. Comme indiqué, l'outil Diaf-RP est appelé à évoluer pour répondre aux demandes.

Pour conclure, je remercie vivement toute l'équipe qui a organisé ce séminaire ainsi que les intervenants.

